

Specif
Assemblée Générale Ordinaire
Procédures de votes

Pour pouvoir voter, il faut être adhérent en 2004.

Il y aura deux votes à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) :

- * Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs.
- * Elections au Conseil d'Administration (C.A.).

Le vote par correspondance n'est proposé que pour les élections au C.A.

1er cas : Vous êtes présent à l'Assemblée Générale.

Vous votez sur place. Cette procédure invalide le vote par correspondance (si il a été pratiqué).

2ème cas : Vous n'êtes pas présent à l'Assemblée Générale.

Vous pouvez donner un pouvoir à un membre de Specif qui participera à l'A.G. et votera pour vous.

Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui

Vous pouvez, aussi, voter par correspondance pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure invalide le pouvoir (si il existe) pour ce vote pendant l'A.G.O.

- o Indiquez votre choix sur le bulletin de vote.
- o Glissez-le dans une enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation).
- o Glissez l'enveloppe dans une autre enveloppe, adressée à

Michel Gourgand
Specif
Université Blaise Pascal
LIMOS CNRS UMR 6158
BP 10125
63173 AUBIERE-CEDEX

Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature, et la mention "pour vote à l'Assemblée Générale Ordinaire".
Ils devront parvenir à Michel Gourgand avant le 19 janvier 2005.